



PRÉFET DE L'ORNE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Orne**

Service cohésion sociale

Cité administrative – Place du général Bonet – CS 50003
61013 ALENÇON cedex

Affaire suivie par : Arthur LEPELLETIER
Tél. : 02 33 32 50 24
Courriel : arthur.lepelletier@orne.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du réseau des acteurs de jeunesse :
**« Construire des articulations pertinentes entre projets d'écoles
et projets d'accueils périscolaires »**
3 mars 2015 (9h15-16h00) – Sées

Présents :

Evelyne BIEGLE, responsable enfance jeunesse, mairie de Radon
Aurélie BLOUET, responsable enfance jeunesse, CDC du canton de Tinchebray
Yohann CHELLE, coordonnateur réforme des rythmes, Communauté d'agglomération du pays de Flers
Alexandre COUTARD, coordonnateur périscolaire Argentan, Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie
Nathalie FOUBERT, coordonnatrice PEDT et réforme des rythmes, Argentan Intercom
Elsa HÉE, coordonnatrice PEL/PEDT, communauté urbaine d'Alençon
Arnaud PESCHET, Responsable service animation, mairie d'Athis de l'Orne
Antoine RIOUX, coordonnateur enfance jeunesse, mairie de Sées
Carine ROUSSIGNOL, conseillère formation, CNFPT

Mickael BROHAN, Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie
Claude CHOTTEAU, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au directeur académique, DSDEN de l'Orne
Didier JOSSE, CEMEA de Basse-Normandie
Arthur LEPELLETIER, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, DDCSPP de l'Orne

INTRODUCTION (09h30 – 09h45)

Présentation de la programmation 2015 du « réseau des acteurs de jeunesse ornais » :

- Des rencontres à l'attention des directeurs et animateurs d'ACM
- Des rencontres à l'attention des coordonnateurs enfance-jeunesse (PEL, PEDT, etc.)
- Des rencontres à l'attention des élus référents de politiques éducatives et enfance-jeunesse

Rappel des actualités réglementaires :

- Nouvelle définition des accueils périscolaires
- Assouplissement du seuil des 300 mineurs dans le cadre des accueils périscolaires
- Evolution du régime dérogatoire relatif à l'encadrement d'accueils périscolaires de plus de 80 jours et de plus de 80 mineurs
- Extension des titres et diplômes permettant d'exercer des fonctions d'animation
- Evolutions dans le régime de déclaration ACM

Présentation du déroulement de la journée et de la justification du choix de la thématique.

INTERVENTION ET ECHANGES AVEC MONSIEUR CHOTTEAU (09h45 – 10h45)

• PRESENTATION DE LA DSDEN DE L'ORNE

Monsieur CHOTTEAU présente tout d'abord l'organisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Elle est notamment structurée autour d'un directeur académique, Monsieur LACAN et d'un adjoint, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) en charge du 1^{er} degré, Monsieur CHOTTEAU, qui coordonne l'action des inspecteurs de circonscription dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

Les IEN de circonscription ainsi que les conseillers pédagogiques peuvent constituer des ressources locales pour les coordonnateurs dans la mise en œuvre de la réforme et la construction de partenariats.

• UN CONTEXTE DE RÉFORMES

Monsieur CHOTTEAU présente ensuite le contexte actuel de réformes dans le champ de l'éducation nationale :

- **La loi du 9 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**, qui se traduit pour le 1^{er} degré par :
 - o La réforme des rythmes
 - o Des dispositifs spécifiques (accueil des enfants de moins de 3 ans, plus de maitres que de classes)
 - o Réforme de l'éducation prioritaire (territoires entrants/sortants)
 - o Refonte du socle commun et des programmes (notamment travail sur un nouveau cycle CM1-CM2-6^{ème} posant l'enjeu de l'articulation avec le collège)
- **Les 11 mesures pour la mobilisation de l'école pour les valeurs de la république**

Ce contexte mouvant et anxiogène est à prendre en compte dans la relation aux directeurs d'écoles et enseignants. Il peut entraîner des dynamiques de replis sur soi et de défiance brouillant parfois la lisibilité des objectifs de ces réformes.

Dans ce contexte la place des collectivités peut parfois être mise à mal dans le cadre d'alliances fréquentes entre parents et enseignants.

Monsieur CHOTTEAU précise que la temporalité est également un enjeu important. On observe la plupart du temps des dynamiques d'apaisement sur les territoires engagés dans la réforme dès 2013.

• LES PROJETS D'ÉCOLES

Concernant les projets d'écoles, il est précisé qu'ils sont issus d'une loi de 1989. A l'origine, ils ne s'intéressaient qu'à l'accessoire et se sont au fur et à mesure orientés vers l'essentiel.

Les projets actuellement en vigueur ont été construits en 2009-2010 et sont en décalage avec les réalités actuelles. Il ne prennent par exemple pas en compte la loi de refondation de l'école de 2013. Il auraient dû être révisés en 2013-2014 mais cela n'a pas été fait au regard du contexte mouvant. Des avenants ont été mis en place pour 2014-2015.

Les projets d'écoles ne sont plus les outils de cadrage et de référence qu'ils devraient être pour les équipes pédagogiques.

4 axes devront structurer les nouveaux projets d'écoles :

- **L'amélioration des résultats scolaires des élèves, au regard du nouveau socle commun**
- **La vie scolaire et la question éducative (incluant l'enjeu de la concertation)**
- **La réponse aux difficultés scolaires et besoins particuliers (réduction des inégalités, prévention, médiation, etc.)**
- **La construction de parcours éducatifs, culturels, sportifs et humanistes**

Les projets d'écoles sont rédigés par l'équipe des maîtres, présentés en conseils d'écoles et soumis pour avis et validation à l'IEN de circonscription. Les élèves ont vocation à être associés à la rédaction du conseil d'école.

Il apparaît que des points de convergence avec les PEDT devront être trouvés sur les axes 2 et 4 (concertation sur les questions éducatives, construction de parcours éducatifs), les axes 1 et 3 restant dans le périmètre spécifique à l'école.

Cette élaboration implique des temps de concertation et la construction de partenariats. La problématique de temps alloué à ces missions est pointée par les participants.

Calendrier :

Débutent actuellement une phase de construction devant amener, dans l'Orne, à la production de projets d'écoles opérationnels en janvier 2016 :

- Mars à juin 2015 : bilan des projets précédents et détermination des axes principaux des nouveaux
- Septembre 2015 à janvier 2016 : définition pour 3 ans des actions, des indicateurs d'évaluation et rédaction

• RAPPEL SUR LES TRANSFERTS DE RESPONSABILITÉS

Suite à une question du groupe, Monsieur CHOTTEAU précise que, concernant les transferts de responsabilités dans la prise en charge des enfants, la responsabilité des enseignants s'arrête dès la fin de la classe et est transférée selon les cas, soit au représentant légal, soit à la collectivité si une prise en charge sur le temps périscolaire est prévue.

Concernant le transfert des enfants des enseignants aux familles, 2 situations sont à distinguer :

- A l'école maternelle : il doit y avoir un transfert « physique » au parent ou à l'adulte désigné
- A l'école élémentaire : le transfert à la responsabilité de la famille est effectif même si il n'y a pas de parent ou personne désignée présente

Des travaux en ateliers de 2 ½ groupes sont proposés :

- Groupe 1 : Les enjeux et l'intérêt de l'articulation, animé par Didier
- Groupe 2 : Les conditions à réunir pour une meilleure collaboration enseignants/animateurs, animé par Mickael

Groupe 1

Réflexion autour de 3 mots clés : articulations - complémentarités - communication

Articulations : mot technique. Les articulations avec le projet d'école ne semblent pas toujours opportunes. Ce document n'est pas toujours identifié comme un outil de cadrage (voir plus haut).

Complémentarités : identification de la nécessité de partager des valeurs et des connaissances, de se faire confiance. Notion à mettre en relation avec la notion de concurrence souvent présente sur les territoires : nécessité de clarifier les objectifs de chacun. Se situer « avec », « à côté de ».

Communication : Qu'est-ce qu'on se dit ? Comment on se le dit ? Comment on clarifie les rôles, les objectifs de chacun ?

Les nouveaux projets d'écoles apparaissent comme une opportunité, une « porte d'entrée ». Les coordonnateurs doivent se rendre disponibles. Il s'agit d'une occasion de réinterroger les pratiques, le rôle de chacun tout en respectant l'espace de l'école et les questionnements actuels sur son identité.

La sortie de la crispation doit aussi s'envisager dans le temps (à moyen et long terme).

Groupe 2

Travail à mener sur la définition du cadre du partenariat :

Qui intervient dans ces espaces-temps ? quelles sont les attentes de chacun ? Quel est l'intérêt à travailler ensemble ? Notamment, que peuvent en attendre les enseignants ?

Construire des cadres de référence communs :

Besoin d'espaces-temps pour construire la relation animateur/enseignant, construire des outils pour faire le lien, avoir une lecture/une analyse des besoins de l'autre

Un enjeu important autour du portage :

Travail à incarner par des personnes : besoin de permanence, de continuité ; besoin de postures professionnelles adaptées

Synthèse et conclusion de la matinée

Le travail partenarial entre les enseignants et les intervenants périscolaires semble devoir se construire au travers de temps et d'espaces partagés permettant d'abord une meilleure connaissance mutuelle, puis l'identification d'un intérêt à travailler ensemble.

Dans ce cadre, une réflexion particulière pourra notamment être engagée sur :

- La construction d'une culture commune (interconnaissance, travail sur les représentations, définition partagée des termes du PEDT, etc.)
- La composition et les modalités d'animation des instances de concertation (dont le COPIL, prévu par la circulaire relative aux PEDT)
- La reconnaissance et la valorisation des temps partagés
- Les moments « charnières » de la journée de l'enfant, favorables à une meilleure reconnaissance mutuelle (transitions école-périscolaire ou périscolaire-école)
- Les modalités de circulation des informations (outillage, échanges formels et non formels, etc.)

En conclusion, il est rappelé que la « charte d'utilisation des locaux scolaires » est un outil déjà existant qui peut être support à discussions et permettre une appropriation partagée de ces problématiques sur chaque territoire.

Travail en élaboration progressive

- 1- individuellement : identifier les force du projet, les opportunités, les points d'effort et les menaces sur mon territoire
- 2- en binôme : croisement des analyse de chacun des membres, questionnements réciproques
- 3- en petit groupe : début de formalisation d'éléments de stratégie et opportunités mobilisables

Parmis les leviers d'action identifiés, on retiendra notamment :

Sur les intentions éducatives et le portage politique

- Parler d'éducation, identifier des valeurs partagées fédératrices
- Profiter des évolutions actuelles (changement des OTS, nouveaux projets d'écoles, réforme territoriale,...) pour investir les espace de débat et questionner le sens des choix pris
- Aupès des élus, susciter le portage politique et le clarifier, présenter aussi l'enjeu d'attractivité pour le territoire
- Proposer des actions de formation des élus

Sur l'animation des instances et le pilotage

- Rendre vivantes et productrices de dynamiques partagées les instances de concertation (notamment le COPIL PEDT, prévu par les texte)
- Identifier les différents niveaux auxquels des temps de régulation sont nécessaires et les articuler (entre un animateur et un enseignant, au niveau d'une école, au niveau d'un territoire avec plusieurs écoles)
- Identifier les compositions et modalités d'animations pertinentes pour chaque espace de concertation
- Dégager du temps pour la préparation, notamment du temps partagé avec les enseignants
- Participer au conseil d'école mais bien distinguer ce qui relève du conseil d'école et ce qui relève des PEDT, idéalement préparer ces temps avec le(s) directeur(s) d'écoles au préalable

Sur l'évaluation et la valorisation

- Travailler sur la communication et la valorisation des actions menées, de ce qui marche sur les territoires
- Prendre en compte la parole des enfants, souvent plus positive et valorisante que celle des parents

De façon générale, prendre l'attache des services de l'Etat (IEN de circonscription + DDCSPP) en cas de difficultés.